

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025121906

Séance du 19/12/2025

Référence
2025121906

Objet de la délibération
TARIF DU CAMP D'ADOLESCENTS - ETE 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
20	14	19

Date de la convocation
12/12/2025

Date d'affichage
19/12/2025

Vote
A l'unanimité
Pour 19
Contre 0
Abstention 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le 19/12/2025

Et

Publication ou notification du

L' an 2025 le 19 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire

Présents : ROLLAND Thierry, PROUVEUR Aurore, JONVILLE Yves, FOUQUART Paul, BONNEEL Audrey, CARPENTIER Florine, DEFFONTAINE Bernard, HARDY Nicole, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAIN Michel, SELOSSE Olivier, D'HULST Thierry, DUPAS Philippe, JOLY Julien

Absents excusés : DE NANTEUIL Christian représenté par PROUVEUR Aurore, FAUCHILLE Patrice par FOUQUART Paul, POULAIN Brigitte représentée par JONVILLE Yves, FLEUROUX Stéphanie représentée par D'HULST Thierry, REFFAS Alain représenté par ROLLAND Thierry

Absents: LEBRUN Nathalie

A été nommé(e) secrétaire : Madame Aurore PROUVEUR

Objet de la délibération : TARIF DU CAMP D'ADOLESCENTS - ETE 2026

Madame Audrey BONNEEL, adjointe à la jeunesse, expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de fixer le tarif de participation des familles au camp d'adolescents.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir la même tarification soit **366.04 €** Nous rappelons que les tarifs sont stabilisés depuis deux années consécutives. Le camp sera réservé exclusivement aux enfants willemois*.

*Sont considérés enfants willemois : les enfants domiciliés à Willems, les enfants non willemois toutefois scolarisés dans les écoles willemoises, les enfants non willemois dont le ou les parents travaille(nt) dans une entreprise willemoise.

Après discussion, le Conseil municipal DECIDE d'appliquer ce tarif unique pour le camp d'adolescents pour l'été 2026

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :
En mairie le 19/12/2025
Le Maire
Thierry ROLLAND

